

# Bulletin de la Société centrale de médecine vétérinaire...

Société de médecine vétérinaire (France). Auteur du texte.  
Bulletin de la Société centrale de médecine vétérinaire.... 1924.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

très hygrométriques. L'hygromètre de Saussure est une heureuse application de cette manière d'être que les vétérinaires connaissent bien. Peut-être pourrait-on admettre qu'une encastelure des cornes (de même ordre général que celles constatées sur les pieds des barbes et arabes importés chez nous), se produit chez les Algazelles??? La mensuration du diamètre de la base des cornes d'animaux adultes au moment de leur arrivée et la mensuration faite quelques années plus tard pourraient seules dire si cette hypothèse est justifiée.

---

### Acariase dermanyssique généralisée chez la vache.

Par MM. COZETTE, Membre correspondant, et BOUHET,  
vétérinaires à Noyon (Oise).

---

Le 24 octobre dernier, nous étions appelés d'urgence chez M<sup>me</sup> veuve Petit, à Thiescourt (Oise), à l'effet de donner nos soins à une vache atteinte de maladie de peau « excessivement grave ».

Nous nous rendîmes immédiatement à l'appel de cette cliente, qui nous montra une vache normande, de 5 ans, en bon état d'entretien, mais présentant, à première vue, une dépilation presque généralisée du dos, des flancs et de la poitrine. Trois autres bêtes contenues dans la même étable étaient indemnes de toute affection. Seule, cette vache placée le long du mur de droite était atteinte d'affection de la peau.

M<sup>me</sup> Petit nous expliqua que la maladie remontait à deux jours seulement et qu'elle s'était aperçue, lors de la traite du matin, que la vache éprouvait de vives démangeaisons, qu'elle ne restait pas en place et qu'elle se léchait fréquemment et d'une façon intense sur l'arrière-corps, notamment le côté droit ; puis, qu'elle était restée plus tranquille toute la journée, pour manifester les mêmes symptômes le deuxième jour à la traite du matin.

Nous pensâmes immédiatement à la *phtiriase* ; mais nos recherches furent vaines, nous ne décelâmes nulle part la présence d'*Hématopinus* ou de *Trichodectes*.

Nous demandâmes alors à M<sup>me</sup> Petit si le poulailler n'était pas contigu au mur droit de l'étable. Elle nous répondit négativement, mais nous fit connaître que, par suite de la récente démolition du

réduit qui servait de poulailler provisoire, les poules avaient pris l'habitude de venir se nicher presque toutes sur une échelle de meunier placée dans l'étable et conduisant au grenier. Or, cette échelle était précisément accolée au mur de droite et les marches supérieures étaient situées juste au-dessus de l'arrière-train de la vache.

Nous n'avions plus à hésiter ; de cette constatation, notre diagnostic devenait facile : *Acariase d'origine aviaire*. Mais encore, fallait-il trouver les parasites, à la fois sur la vache, sur les volailles suspectées ou dans les anfractuosités du mur et les interstices de l'échelle.

Connaissant le caractère essentiellement noctambule des acariens incriminés en la circonstance, lesquels restent tranquilles et paisibles pendant le jour, vivant cachés dans les nids, les perchoirs, les fissures du plancher, les anfractuosités des murs, etc., et qui, la nuit venue, se répandent et se jettent sur les volailles pour se gorger de sang, nous revînmes le soir même pour visiter la vache.

Notre cliente, pendant ce temps, avait épousé notre manière de voir, et nous nous mîmes tous trois à la recherche des parasites, que nous ne tardâmes pas à découvrir à l'aide de loupes de grossissement moyen.

A un premier examen, il semblait bien qu'il s'agissait de *dermanysses*.

Nous découvrîmes les mêmes parasites, en quantité considérable, sur les poules examinées et dans les interstices d'assemblage de l'échelle.

Nous en prélevâmes quelques spécimens que nous avons identifiés à un faible grossissement du microscope.

M. le professeur Henry, avec sa bienveillance habituelle voulut bien contrôler notre diagnostic ; nous nous trouvions bien en présence du *Dermanyssus gallinæ* (de Geer, 1778).

\*  
\* \*

Si nous avons cru devoir rapporter cette observation, c'est en raison de la rareté du cas chez les bovins.

En effet, les exemples de contagion aux mammifères domestiques qui ont été signalés se rapportent surtout au cheval : Gurl (1843), Demilly (1846), H. Bouley (1850), etc... Raillet (1888).

« Chez le *bœuf*, dit Neveu-Lemaire (1), les dermanysses n'ont été signalés jusqu'ici que dans le conduit auditif externe ; on les a même vus parfois perforer la membrane du tympan et passer dans l'oreille moyenne et même dans l'oreille interne. »

Dans toutes les observations concernant le cheval, la maladie cutanée coïncidait avec la présence de poules ou de pigeons dans l'écurie ou dans le voisinage ; elle cessait, avec ou sans traitement, quand l'animal était placé dans une écurie saine, pour reparaitre si on le remettait dans sa première habitation ; elle cessait encore, quand celle-ci avait été débarrassée des volailles et désinfectée.

Möbius (1880) cité par Neumann (2) rapporte bien avoir observé chez huit vaches « une dermatose particulière consistant en *dépilations arrondies* qui était traitée vainement depuis deux ans et qui disparut quand on eut supprimé les nids d'hirondelles qui se trouvaient dans l'étable et qui cachaient de nombreux dermanysses ». *Dermanyssus hirundinis*, Hermann, 1804.

Mais, outre que l'agent n'est pas le même, cette observation diffère complètement de celle que nous venons de faire.

SYMPTÔMES OBSERVÉS. — La symptomatologie est caractérisée, comme chez le cheval, par un début brusque et un prurit très accusé ; mais, en raison de l'étendue des lésions et des désordres cutanés constatés, il est présumable que le prurit occasionné chez la vache est beaucoup plus intense encore que chez le cheval.

En effet, en se léchant et en se frottant contre le mur, la vache a déterminé la chute des poils sur de larges surfaces où l'on découvre la présence d'un grand nombre de petites vésicules, de la grosseur moyenne d'une petite lentille, remplies d'un liquide clair.

La peau de la vache a, de ce fait, l'aspect zébré, dans les endroits peu accessibles à la langue de l'animal, et elle est complètement dénudée dans les endroits accessibles.

Les parties dénudées rappellent en tous points les plaques d'*eczéma humide* que l'on rencontre chez le chien.

Par contre, cette dénudation est tout à fait différente de celle du cheval qui est essentiellement caractérisée par d'innombrables « *dépilations circulaires* » qui donnent un aspect « moucheté » à la robe du cheval.

1. Neveu-Lemaire. *Parasitologie des animaux domestiques*, 1912, p. 999.

2. Neumann. *Traité des maladies parasitaires non microbiennes des animaux domestiques*, 2<sup>e</sup> édit., 1892, p. 229

*Diagnostic.* — L'acariase dermanyssique de la vache ne peut être confondue avec aucune autre affection cutanée.

On la distinguera facilement de la *phtiriase* en se rappelant que celle-ci est localisée à la base de la queue, au chignon, à la colonne vertébrale, et, qu'en outre, la présence de poux n'échappe pas à une recherche minutieuse.

D'autre part, — sans avoir besoin d'entrer dans l'étude des lésions mêmes —, nous dirons que la *teigne tonsurante* et la *gale psoroptique* ne présentent pas une invasion aussi soudaine et une généralisation aussi rapide. De plus, dans ces deux cas, le prurit est continu, alors que dans *l'acariase dermanyssique* il est intermittent.

*Traitement.* — Le traitement a simplement consisté :

1° en un lavage antiseptique des parties malades et l'application de solutions sulfureuses tièdes ;

2° dans l'éloignement des volailles et la désinfection minutieuse de l'étable (murs et sol) et de l'échelle infestées.

NOTA. — Il est probable que cette affection parasitaire de la vache a déjà été maintes fois constatée ; mais les praticiens, en général, ne se donnent pas la peine de publier leurs observations. Et c'est grand dommage ! notamment au point de vue des maladies parasitaires des animaux domestiques.

---

### Chondrome du scapulum chez un mouton

Par M. A. CHRÉTIEN

---

La lésion qui fait l'objet de cette relation provient d'un mouton examiné par notre confrère M. Clément au cours de sa visite d'inspection aux Halles Centrales.

Ainsi que l'on s'en rend compte sur la pièce que j'ai l'honneur de présenter, il s'agit d'un scapulum de mouton sur la partie cartilagineuse duquel s'est formée une volumineuse excroissance qui s'étend principalement du côté externe. Le mouton par ailleurs n'avait aucune autre lésion apparente. L'excroissance dont il est question forme une masse bosselée, relativement dure mais néanmoins élastique, faiblement translucide et de coloration légèrement blanchâtre. Sur une section, cette masse semble constituée de lobules

distincts dont certains sont partiellement imprégnés de dépôts calcaires. L'aspect macroscopique et la situation de cette lésion donnent à penser qu'il s'agit d'une formation chondroïde.

L'examen histologique confirme cette opinion. En effet, sur les coupes examinées après coloration, on aperçoit toute une série de lobules inégaux et indépendants, séparés les uns des autres par du tissu conjonctif ou conjonctivo-fibreux de faible épaisseur. Ces lobules sont constitués en majeure partie par une substance fondamentale, homogène et transparente, au sein de laquelle sont disposées de façon variable des capsules plus ou moins tassées, mais nettement délimitées, renfermant une ou plusieurs cellules; il s'agit de cartilage hyalin. Cependant on rencontre par places quelques zones de cartilage se rapprochant de l'état embryonnaire, d'autres dont la substance fondamentale est formée de fibrilles conjonctives (fibro-cartilage), ou est infiltrée de sels calcaires (cartilage calcifié). Nulle part nous n'avons rencontré de zones d'ossification, ni de cellules ramifiées comme il en existe dans la tête des céphalopodes et dans certains enchondromes. Le système vasculaire est réduit à quelques rares capillaires. Enfin la périphérie de la lésion est limitée par une ceinture conjonctive.

Nous nous trouvons en présence d'une tumeur de nature cartilagineuse; elle a pris naissance dans le tissu cartilagineux de la partie supérieure du scapulum, par transformation des éléments normaux en cellules embryonnaires, celles-ci séparées les unes des autres par une production de substance fondamentale transparente. Le nodule primitivement formé s'est accru à la périphérie par prolifération des cellules cartilagineuses d'après le processus habituel; de même la tumeur s'accroît par juxtaposition de nouvelles nodosités développées de la même façon.

En définitive, il s'agit d'un chondrome, formation hypertrophique développée aux dépens de cartilage préexistant.

---